



# PLAN NATIONAL DE FORMATION 2019

## La DGALN vous propose l'action de formation n°19-2269

### La politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : fondements, mise en œuvre et accompagnement

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »  
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :  
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>  
Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

#### QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page  
« [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

#### OÙ ?

Cette formation se déroule dans les CVRH d'  
**ARRAS, NANCY, NANTES, PARIS,  
TOULOUSE et TOURS**

#### vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : Direction de l'eau et de la biodiversité avec l'appui du CGDD  
chef de projet : Stéphane Grivel  
[stephane.grivel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.grivel@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Lucie LAMBERTRAYAR – Cheffe de projet formation

#### vos contacts aux CVRH

figurent sur la page  
« [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

#### les objectifs de la formation

- Appréhender les fondamentaux et les enjeux dans lesquels s'inscrit l'action publique en matière de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Apporter à tout agent amené à travailler sur les projets de restauration de la continuité écologique les éléments de connaissance du sujet de la restauration écologique (fondements réglementaires, fonctionnalités des cours d'eau, biologie, hydromorphologie, restauration physique des cours d'eau, patrimoine)
- Appréhender des clés de compréhension et de résolution des points techniques essentiels sur les dossiers, être en capacité d'avoir un regard critique, ou être capable de rechercher l'expertise et les ressources techniques dans son bassin
- Disposer, dans une perspective opérationnelle, de repères pour décrypter les jeux d'acteurs, et savoir accompagner un projet sur le plan relationnel (où trouver les ressources humaines ?, comment bien communiquer ?, comment associer les acteurs et les faire participer ?, comment être force de proposition et de décision ?, mettre en relation les différents services de l'État)

#### le public concerné – les pré-requis

- Responsables ou animateurs de MISEN, agents en charge de la continuité écologique en DDT(M), animateurs de police de l'eau en DREAL et DREAL de bassin, autres services de l'État (AFB, Ministère de la Culture), agences de l'eau,...
- Agents de préfectures, collectivités, syndicats de rivières, ...

Pré-requis recommandés :

- Disposer de fondamentaux dans le domaine de l'eau (connaissances de base du cycle de l'eau, de la notion de bassins versants).
- Pour les agents en charge de la police de l'eau ou les inspecteurs de l'environnement : avoir déjà suivi la formation « Cadre d'exercice de la police de l'eau » du parcours de commissionnement (en CVRH) qui présente les procédures d'instruction « loi sur l'eau », ou connaître les grandes lignes de cette procédure.

## IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
CVRH concerné : <b>ARRAS</b> Chef de projet : Francine DUBOIS Coordonnées : <a href="mailto:francine.dubois@developpement-durable.gouv.fr">francine.dubois@developpement-durable.gouv.fr</a> Assistante : Pascale ARBINET	Dates de la formation : <b>3 au 6 juin 2019</b> Dates limite d'inscription : 19 avril 2019 Lieu de la formation : 100 Avenue Winston Churchill - 62022 ARRAS adresse courriel : <a href="mailto:Dept-Developpement-des-Competences.CVRH-Arras@developpement-durable.gouv.fr">Dept-Developpement-des-Competences.CVRH-Arras@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>NANCY</b> Chef de projet : Béatrice PEDRAK Coordonnées : 03.83.80.46.23.	Dates de la formation : <b>13 au 16 mai 2019</b> Dates limite d'inscription : 12 avril 2019 Lieu de la formation : Abbaye des Prémontrés 54700 PONT A MOUSSON adresse courriel : <a href="mailto:formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr">formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>NANTES</b> Chef de projet : Maryline DZIERWA Coordonnées : 02-40-16-08-60 Assistante : Laurence MOLLEREAU Coordonnées : 02-40-16-08-55	Dates de la formation : <b>30 septembre au 3 octobre 2019</b> Dates limite d'inscription : 28 août 2019 Lieu de la formation : <b>DREAL Bretagne (Rennes)</b> adresse courriel : <a href="mailto:ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr">ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>PARIS</b> Chef de projet : Michel SAINTE-CATHERINE Coordonnées : <a href="mailto:Michel.Sainte-Catherine@developpement-durable.gouv.fr">Michel.Sainte-Catherine@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>16 au 19 septembre 2019</b> Dates limite d'inscription : 12 juillet 2019 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS adresse courriel : <a href="mailto:iade.cvrh-paris.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr">iade.cvrh-paris.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>TOULOUSE</b> Chef de projet : Fabienne LAFFORGUE Coordonnées : <a href="mailto:fabienne.lafforgue@developpement-durable.gouv.fr">fabienne.lafforgue@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>1<sup>er</sup> au 4 juillet 2019</b> Dates limite d'inscription : 4 juin 2019 Lieu de la formation : 6, impasse Paul Mesplé 31106 TOULOUSE adresse courriel : <a href="mailto:formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr">formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>TOURS</b> Chef de projet : Nadège BERNARD Coordonnées : <a href="mailto:nadege.bernard@developpement-durable.gouv.fr">nadege.bernard@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>17 au 20 juin 2019</b> Dates limite d'inscription : 23 mai 2019 Lieu de la formation : 58, rue Roger Salengro 37015 TOURS adresse courriel : <a href="mailto:nadege.bernard@developpement-durable.gouv.fr">nadege.bernard@developpement-durable.gouv.fr</a>

## **CONTEXTE**

Les lois de 2009 et 2010 relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ont créé le concept de trame verte et bleue à mettre en place sur tout le territoire français à travers des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, afin de préserver et restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques. (Document-cadre Orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques).

Les classements de cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement forment le socle principal de la composante bleue de la trame verte et bleue.

Les travaux réalisés dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont mis en évidence l'importance de restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau. Un plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (PARCE) a été lancé le 13 novembre 2009 et formalisé dans une circulaire du 25 janvier 2010. Depuis 2012, le PARCE a comme priorité d'action la mise en œuvre des obligations liées aux classements de cours d'eau. Ce plan national s'est enrichi de notes au service afin de cadrer de manière pragmatique les instructions et les mises en conformité.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de continuité écologique des cours d'eau se heurte à un certain nombre de difficultés lié à des conflits locaux (contentieux juridiques, controverses, tensions sociétales, débats d'experts) et aux dernières évolutions législatives (exonération des moulins équipés). Les agents en charge de ces missions doivent notamment « négocier » et convaincre les différents acteurs de l'opportunité de restaurer des tronçons de cours d'eau ou d'intervenir sur des ouvrages en lit mineur. Depuis 2017, un groupe de travail interne aux services de l'État (DDT, DREAL, Agences de l'Eau, AFB) dresse un état des lieux de la façon dont cette politique a été déclinée et a vocation à dégager des pistes d'amélioration avec, le cas échéant, différents scénarios de mise en œuvre : nouveau plan d'actions 2018 pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Face à ces différentes évolutions et aux enjeux, la DEB a souhaité accompagner et aider les agents en charge de la mise en œuvre de son PARCE en créant une formation « La politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : fondements, mise en œuvre et accompagnement ». Le CVRH de Mâcon a inauguré en 2018 ce nouveau format de formation en régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes dans le bassin Rhône-Méditerranée. Il s'agit de mettre en place en 2019 ce même schéma de formation dans les autres bassins hydrographiques et régions associées.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Programme : 3,5 jours**

#### **1er jour (après-midi)**

- Les fondements réglementaires de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et outils de planification
- Mise en œuvre dans le bassin hydrographique et actualités
- Introduction aux acteurs d'un territoire, aux jeux d'acteurs et à leur participation - Regard des sciences humaines et sociales sur les concepts et les méthodes
- Temps d'échanges et de partages sur les difficultés rencontrées et les expériences positives sur les territoires

#### **2e jour**

- Histoire, trajectoire et aménagement des cours d'eau, enseignements pour leur gestion et leur restauration contemporaine
- Éléments généraux sur les fonctionnalités des cours d'eau (liens hydromorphologie-écologie fonctionnelle)
- Restauration des cours d'eau : définitions, objectifs, principes et ressources
- Du diagnostic à la solution adaptée : Ingénierie, expertise de la restauration écologique, outils techniques, retours d'expériences dans le bassin - Partie 1 (enjeux sédimentaires)
- Du diagnostic à la solution adaptée : Ingénierie, expertise de la restauration écologique, outils techniques, retours d'expériences dans le bassin - Partie 2 (enjeux piscicoles)

#### **3e jour**

- Visites de 3 sites avec explications sur place des différentes phases du projet par plusieurs intervenants : état des lieux et diagnostic, enjeux du territoire, acteurs en place, expertises, financement, instruction, concertations-réunions, opérations et interventions, retours-critiques, enseignements et améliorations envisagées...
- Concertation et jeux d'acteurs

#### **4e jour**

- Retour sur les points clé de la veille
- Articulation des enjeux – Mobilisation des acteurs - Participation et jeux d'acteurs – Acceptation et appropriation
- Ateliers interactifs autour d'un projet de restauration : Interactions des enjeux – Participation et jeux d'acteurs
- Conclusion et perspectives

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**PNF DGALN 2019 - Action n° 19-2269**

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
à l'adresse courriel indiquée dans la page « identification des formations »)

**LA FORMATION : La politique de restauration de la continuité écologique  
des cours d'eau : fondements, mise en œuvre et accompagnement**

**CVRH choisi :** (cocher la case correspondante)

<b>ARRAS</b> <input type="checkbox"/>	<b>NANCY</b> <input type="checkbox"/>	<b>NANTES Délocalisée DREAL Bretagne (Rennes)</b> <input type="checkbox"/>
Francine DUBOIS	Béatrice PEDRAK	Maryline DZIERWA
<b>3 au 6 juin 2019</b>	<b>13 au 16 mai 2019</b>	<b>30 septembre au 3 octobre 2019</b>
19 avril 2019	12 avril 2019	28 août 2019
<b>PARIS</b> <input type="checkbox"/>	<b>TOULOUSE</b> <input type="checkbox"/>	<b>TOURS</b> <input type="checkbox"/>
Michel SAINTE-CATHERINE	Fabienne LAFFORGUE	Nadège BERNARD
<b>16 au 19 septembre 2019</b>	<b>1<sup>er</sup> au 4 juillet 2019</b>	<b>17 au 20 juin 2019</b>
12 juillet 2019	4 juin 2019	23 mai 2019

**Catégorie d'action de formation :** (cocher la case informatiquement)

- T1 – adaptation immédiate au poste de travail   
T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier   
T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications   
Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui  non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom  Prénom  Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)  N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCTRCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

**Motivations et attentes de l'agent :** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service